



COMMUNIQUÉ



www.ville-sainteanne.fr

#Commissions #Subventions #Associations #Littoral #Sargasses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

Sainte-Anne, lundi 26 septembre 2022,

Ce vendredi 23 septembre 2022, s'est tenu le premier conseil municipal du nouvel exécutif. Au cours de cette session le Maire Francs BAPTISTE et les élus ont notamment désigné les membres de la commission communale pour l'accessibilité, alloué des subventions aux associations du territoire et approuvé le plan de financement relatif à la collecte, au transport et à l'épandage des algues sargasses pour l'année 2022.

En début de séance, le Maire a tout d'abord tenu à adresser son soutien aux communes sinistrées de la Guadeloupe et particulièrement à celles du sud de la Basse-Terre qui ont été très largement impactées par la tempête Fiona. Lors de ce premier conseil municipal, il a aussi réitéré son souhait de travailler en toute intelligence collective avec l'ensemble des membres du conseil municipal pour le développement du territoire et l'intérêt de la population. Il a aussi salué le travail réalisé jusqu'ici par l'équipe municipale et entend poursuivre les grands défis de la Ville de Sainte-Anne.

S'agissant du premier point à l'ordre du jour, la création de la Commission d'Appel d'Offres, il a été reporté au prochain conseil municipal. Dés lors, les membres de la CAO restent inchangés. Il s'agit des 5 membres titulaires accompagnés des suppléants suivants : 1. Mme Lydia FARO-COURIOL Suppléante. Mme Eddie LOIAL-MIXTUR 2. M. Marcel KANDASSAMY Suppléant. M. Miguel TROUPE 3. M. Georges COUPE DE K/MARTIN Suppléant. M. Eric LATCHOUMANIN 4. Mme Nicole BAZZOLI Suppléante Mme Maude GEOFFROY 5. M. Sébastien GAUTIER Suppléant. M. Jacques KANCEL.

Dans la continuité, les élus ont désigné les 4 membres de la commission communale d'accessibilité chargés de dresser et détailler l'état d'accessibilité du territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité. Il s'agit du Maire, M. Francs BAPTISTE, de M. Hugues CHATEAUBON et de leurs suppléants M. Yves QUIQUEREZ et Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL.

Les élus ont ensuite attribué les subventions aux associations pour un montant de plus de 200 000 euros. Les associations concernées sont celles qui ont répondu aux appels à projet « actions éducatives » et « subventions aux associations », proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique associative de la Ville pour l'année 2022/2023.

La suite des débats a porté sur les modalités de l'avenant à la garantie d'emprunt de la Ville accordée à la SIG, l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral concernant le site de Bois Jolan - Pointe du vent et l'approbation du plan de financement relatif à la collecte, au transport et à l'épandage des algues sargasses pour l'année 2022.